



## Pour avoir un titre de sejour

Par **anis**, le **13/09/2008** à **23:01**

slut.je 8 ans en france je suis marie avec une francaise 2003 je eu un titre de sejour d un ans et apres ils sont retire. parcque y a pas de vi commune. je,devorce 2005.je mes impots depuis 2003.je permis de conduire francais,carte vitale,compte bancaire,un logement a mon nom et aujourd'hui je un promesse d embauche comme conducteur de travaux

Par **jeetendra**, le **14/09/2008** à **10:45**

bonjour, la promesse d'embauche pourra peut être ne pas être suffisant pour l'obtention d'un titre de séjour salarié, êtes vous en situation régulière actuellement, avez vous contacté le gisti, la Cimade, France terre d'asile, ou vu un avocat pour vous aider à régulariser votre délicate situation, cordialement